

# Bulletin d'inscription



## Attention

Pour valider votre inscription, merci de joindre soit le règlement par chèque ou un bon de commande attestant l'engagement de la dépense en cas de prise en charge par la collectivité.

## PARTICIPANT

Mme  Mlle  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. ....

Courriel professionnel : .....

**La confirmation de votre inscription vous parviendra par courrier électronique. Veillez à la bonne lisibilité de vos coordonnées.**

## ORGANISME REPRÉSENTÉ

CCAS de .....

CIAS de .....

Commune de .....

Conseil Départemental de .....

Autres (Préciser) : .....

Adresse postale : .....

Complément : .....

Code postal : ..... Ville : .....

DOM-TOM : .....

Région : .....

Communes/EPCI de - 15 000 habitants

Communes/EPCI de 15 000 à 50 000 habitants

Communes/EPCI de 50 000 à 200 000 habitants

Communes/EPCI de plus de 200 000 habitants

Département

## ADRESSE DE FACTURATION

Entité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

## ÉLÉMENTS DE PROGRAMME SOUMIS À INSCRIPTION SPÉCIFIQUE

### RÉUNION DES DÉLÉGATIONS D'OUTRE MER

Mercredi 19 juin de 10h à 12h

**La réunion, réservée aux adhérents d'Outre-Mer et aux administrateurs**, fera par ailleurs l'objet d'une invitation spécifique conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'association.

### REPAS DES DÉLÉGATIONS D'OUTRE-MER ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 19 juin à partir de 12h30

Oui, je participe

Non, je ne participe pas

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉCEPTION AVEC M<sup>ME</sup> LE MAIRE D'ÉVIAN-LES-BAINS

Mercredi 19 juin de 14h30 à 17h30

En cas d'absence, merci de penser à adresser votre pouvoir

Si vous changez d'avis, ayez le réflexe de prévenir.

Oui, je participe

Non, je ne participe pas

### SOIRÉE FESTIVE

Jeudi 20 juin à partir de 19h30

Le coût de la soirée est intégré dans le coût du congrès, la soirée festive est néanmoins soumise à inscription. Afin d'éviter des réservations qui ne seraient pas suivies par une réelle participation, générant chaque année, une charge importante pour l'association, merci de ne vous inscrire que si vous souhaitez réellement participer.

À défaut d'inscription, il ne sera pas possible de participer à cette soirée.

Si vous changez d'avis, ayez le réflexe de prévenir.

Oui, je participe

Non, je ne participe pas

## INSCRIPTION FORFAITAIRE

Le coût des Rencontres est calculé au plus juste, en fonction du type de collectivité et du nombre d'habitants (prix par personne). Cochez les cases correspondantes :

	Adhérent(e) ACTAS	2 <sup>e</sup> participant(e) adhérent(e) et plus	Élu(e) et non adhérent(e) ACTAS
<b>Communes/EPCI</b>			
Moins de 15 000 habitants	<input type="checkbox"/> 215 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 265 €
de 15 000 à 50 000 habitants	<input type="checkbox"/> 265 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 315 €
de 50 000 à 200 000 habitants	<input type="checkbox"/> 315 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 365 €
plus de 200 000 habitants	<input type="checkbox"/> 350 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 400 €
<b>Conseils départementaux</b>	<input type="checkbox"/> 350 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 400 €
<b>Ultra marins</b>	<input type="checkbox"/> <b>GRATUIT</b>		
<b>Institutions / Consultant(e)</b>	<input type="checkbox"/> 400 €		
<b>Retraité(e) adhérent(e) ACTAS</b>	<input type="checkbox"/> 150 €		
<b>Accompagnateur à la soirée festive</b>	<input type="checkbox"/> 85 €		
<b>TOTAL</b>			
<b>Hors règlement participation accompagnateurs le cas échéant</b>			<input type="text"/>

## CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Les demandes d'inscription par téléphone ne sont pas acceptées. Toute annulation devra être effectuée par mail à l'adresse suivante : rencontres@actas-asso.fr

En cas d'annulation, **avant le vendredi 24 mai 2019**, 50€ vous seront facturés au titre de frais de dossier. Au delà de cette date, l'intégralité des frais engagés (inscription au congrès, soirée festive) sera due en totalité.

**Les organismes privés sont invités à joindre leur règlement à la confirmation d'inscription.**

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être rempli par chaque participant, accompagné du bon de commande et adressé à :  
Pascale VINCENT, Chargée de Mission ACTAS.

Du fait de l'allongement des délais postaux, les inscriptions se font exclusivement par internet ou par fax.

E-mail : rencontres@actas-asso.fr  
Fax : 03 81 52 92 56

### RÈGLEMENT DE L'INSCRIPTION

Le règlement des frais d'inscription devra être effectué dès réception de la facture envoyée par l'ACTAS, à :

42<sup>es</sup> rencontres de l'ACTAS  
CCAS  
9 rue Picasso - BP 2039  
25025 BESANÇON CEDEX  
Fax : 03 81 52 92 56  
E-mail : rencontres@actas-asso.fr

*Vous recevrez, par courrier électronique, une confirmation de votre inscription.*

*Date au-delà de laquelle les possibilités d'inscription notamment sur la soirée festive ne sont plus garanties : **3 juin 2019.***

### RÈGLEMENT À L'ORDRE DE L'ACTAS - CONGRÈS PAR :

Chèque bancaire     Mandat administratif     Virement bancaire

**Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement, d'un bon de commande ou d'un bon d'engagement.**

- Je confirme avoir lu, compris et accepté les conditions d'annulation mentionnées ci-dessus.  
 J'autorise l'ACTAS à diffuser mes coordonnées aux partenaires du congrès et du salon.

Fait à .....

Le .....

Cachet et Signature